



Compte rendu du conseil municipal
du 15 avril 2015

Date de Convocation : 09 avril 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

NOM Prénom	Présent	Excusé / Procuration NOM Prénom
MALFOY Christine	oui	
ARCHAMBAULT Daniel	oui	
AUZAS Jean Joseph	oui	
BIEGEL Gérard	oui	
DEL VAS Daniel	oui	
DEMOFSQUI Sandrine	oui	
GOUEMAND François	oui	
JUILLET Elise	oui	
LEVOY Mathieu	oui	
MOULIN Léo	oui	
RAOUX Roland	oui	
TERUEL Marie Christine	oui	
THAO Guillaume	oui	
VECILLA Laurent	oui	
VOLLE Stephan	oui	

Madame Le Maire procède à l'appel, constate que le quorum est atteint.

Guillaume Thao est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'il y a des remarques sur le compte rendu de la réunion du dernier conseil. Le Compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Finances

1-A : Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion des budgets annexes, et du budget principal, affectation des résultats (AR)

Madame le Maire rappelle que la comptabilité publique vise l'équilibre budgétaire entre les dépenses et les recettes de chacune des sections de fonctionnement (dépenses courantes et salaires..) et d'investissement (matériel, patrimoine..), pour chacun des 5 budgets communaux. Elle précise que les excédents, comme les déficits, demeurent affectés dans chacun des budgets considérés, la direction des finances publiques interdisant depuis 2 ans tout transfert d'un budget annexe vers le budget communal.

Stéphane Volle et Guillaume Thao présentent tour à tour les comptes administratifs 2014 des différents budgets.

	Camping		Assainissement		Horodateurs/Plages		Débarcadère		Commune	
	CA 2014	AR 2014	CA 2014	AR 2014	CA 2014	AR 2014	CA 2014	AR 2014	CA 2014	AR 2014
INVEST	23 464,15 €	reporté	-7 380,63 €	-7 380,63 €	-27 426,59 €	-27 426,59 €	29 935,01 €	reporté	-209 942,01 €	-209 942,01 €
FONCT	30 894,42 €	reporté	29 564,86 €	22 184,23 €	39 797,88 €	12 371,29 €	23 716,91 €	reporté	253 357,86 €	43 415,85 €
Résultat	54 358,57 €		22 184,23 €		12 371,29 €		53 651,92 €		43 415,85 €	

CA : résultat du compte administratif 2014. AR : Affectation du résultat

L'exercice budgétaire, qui prend aussi en compte les résultats des années précédentes, montre :

- pour le budget camping, un résultat excédentaire dans chacune des sections. Les résultats sont réaffectés dans leurs sections respectives afin d'améliorer la capacité d'accueil et d'opérer quelques investissements nécessaires en 2015.
- pour le budget assainissement, un résultat excédentaire en section de fonctionnement lié aux nouveaux raccordements, et un léger déficit en section d'investissement suite aux travaux imprévus rue du nord et au début des travaux de la step. Le déficit d'investissement est largement couvert par les excédents de fonctionnement.
- pour le budget horodateur, un résultat excédentaire en section de fonctionnement lié à une bonne collecte saisonnière, un déficit d'investissement lié au renouvellement de 3 horodateurs, comblé par les recettes de fonctionnement.
- pour le budget débarcadère, un résultat excédentaire en section de fonctionnement, un excédent d'investissement imprévu suite à du reversement de FCTVA. Les résultats seront reportés comme tels.
- pour le budget commune, un résultat excédentaire de 253 357.86 € en section de fonctionnement, lié à une répartition des charges de personnel sur les budgets annexes, au prorata du temps passé par les agents sur les tâches associées à ces budgets, et à une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement. Un déficit en section d'investissement de - 209 942.01 €, à rapprocher des -312 622.89 € du CA 2013, soit un recul du déficit de 102 680.88€, grâce à des recherches de co-financement et un suivi actif des devis et chantiers. Le déficit sera comblé par les excédents de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal valide les comptes administratifs à 13 voix pour et 1 abstention (camping, assainissement, plages et horodateurs, débarcadères, commune)**

Le conseil décide d'affecter les résultats de la manière décrite ci-avant à 14 voix pour et 1 abstention (camping, assainissement , débarcadère, commune) et 15 voix pour (plages et horodateurs)

Le conseil municipal constate que les comptes de gestion sont en tous points semblables aux comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal valide les comptes de gestion à 14 voix pour et 1 abstention (camping, assainissement, débarcadère, commune) et 15 voix pour (plages et horodateurs)**

2. Fixation des taux des taxes locales

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de voter les directes locales pour 2015. Elle indique que l'exercice précédent, réalisé sans augmentation des taxes locales, a permis de réaliser un certain nombre d'investissements au profit des Saint-Martinois et de dégager des excédents de fonctionnements qui ont pu combler une bonne partie des déficits des années antérieures ou être placés en réserves. Les projets 2015 pourront être conduits en suivant la même démarche. Elle propose donc de ne pas augmenter les taux des taxes communales.

Après en avoir délibéré, **le conseil suit sa proposition** et maintient, à l'unanimité, les mêmes taux de référence qu'en 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10.50
- Taxe foncière (bâti) : 12.00
- Taxe foncière (non bâti) : 80.00

3. Budgets primitifs 2015

Stéphane Volle et Guillaume Thao présentent les budgets primitifs.

Fonctionnement	Assainissement	Camping le village	Débarcadère	Horodateurs/Plages	COMMUNE
Dépenses	66 359.23 €	131 394.42 €	98 716.91 €	130 872.88 €	998 934.86 €
Recettes	66 359.23 €	131 394.42 €	98 716.91 €	130 872.88 €	998 934.86 €

Investissement	Assainissement	Camping le Village	Débarcadère	Horodateurs/Plages	Commune
Dépenses	735 803.47 €	69 608.57 €	29 935.01 €	90 317.40 €	458 590.01 €
Recettes	735 803.47 €	69 608.57 €	29 935.01 €	90 317.40 €	458 590.01 €

Ces budgets intègrent le fonctionnement courant et le renfort des équipes techniques, des travaux d'électrification, d'entretien du patrimoine, de création de la nouvelle station d'épuration, de création, renforcement de réseaux, d'embellissement, d'éclairage public déjà devisés et des réserves pour travaux d'urgence).

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide adopte les budgets primitifs à 14 voix pour et 1 abstention (assainissement, commune, débarcadère) et 15 voix pour (camping, plage et horodateur).**

4. Divers tarifs

Madame le Maire propose de fixer les tarifs 2015 pour :

- Tarif bus débarcadère, au choix des utilisateurs :
 - o Forfait 400€/bus pour l'année
 - o 8 €/jour/bus
- Salle polyvalente, contribuable local, 50 €
- Camping fixation d'un tarif unique : 4€/jour
- Camping tarif animal de compagnie : 1€/jour

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal adopte, à l'unanimité, ces dispositions.**

5. subvention aux associations

Suite au vote du budget qui prévoit l'enveloppe affectée aux associations, **Monsieur Auzas, après étude des demandes déposées par les associations**, propose la répartition des subventions comme suit :

- ACASMA : 500 euros
- Association Max ERNST : 300 euros
- Comité des Fêtes : 5000 euros + 1790 euros (pour la sécurité)
- Sou des Ecoles : 900 euros
- Judo Club : 700 euros
- OMC Bourg St Andéol : 500 euros
- APPAMA : 300 euros
- ACCA : 250 euros
- AINA : 400 euros
- Trempe Cul : 550 euros
- USJM : 700 euros
- Amicale des Pompiers : 250 euros
- Association Généalogie : 250 euros
- Miss For Majic : 500 euros
- La Cascade : 1 000 euros

Associations conventionnées :

- Bibliothèque St Martin : 3 000 euros
- Association Canoé Kayak : 5 000 euros + 2 500 euros (rattrapage année 2012)

Tour Cycliste Féminin : 1 300 euros

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal adopte, à l'unanimité, ces dispositions.**

6. Personnel

- **Marie-Christine Teruel** informe le Conseil municipal que le Garde Champêtre a fait une demande pour voir son temps de travail augmenté.

Le Conseil Municipal après avoir examiné la demande décide, à l'unanimité, qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter le temps de travail du Garde Champêtre, par ailleurs accompagné d'un ASVP en saison, alors que la prise de compétence police est à l'étude par les services de la Communauté de Communes.

- **Marie-Christine Teruel** propose au Conseil municipal, conformément aux dispositions fixées par *loi n°2012-347 du 12 mars 2012*, dite de résorption de la précarité, et de l'obligation de transformer les CDD en CDI le contrat d'un agent ayant 6 années d'ancienneté dans la collectivité, de proposer un emploi permanent non titulaire (CDI fonction publique territoriale) d'agent technique à temps non complet à raison de **22.75** heures semaines pour : La garderie scolaire, la cantine, le périscolaire et le ménage des locaux communaux.

Cet emploi pourra être pourvu par un non titulaire en application de l'article 3-3-5°, de la loi du 26 janvier 1984, compte tenu du manque d'informations sur la pérennité de ce poste sur plusieurs années.

L'emploi étant assimilé à un emploi de catégorie C, l'agent recruté devra justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur de l'enfance. Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de : Adjoint technique de 2^{ème} classe - Indice brut 340 / indice majoré 321

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Sur nécessité de services et sur demande de l'autorité territoriale, l'agent pourra être autorisé à effectuer des heures complémentaires.

7. Demande de subventions travaux électriques

- **Gérard Biegel** expose au conseil le projet d'éclairage public de la commune, en partenariat avec le SDE 07 avec lequel la commune dispose d'une convention de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public.

Le Conseil municipal après avoir entendu Monsieur Biegel et délibéré, **valide, à l'unanimité, la réalisation des travaux d'éclairage public pour un montant approximatif de 15 734.47 euros HT, subventionné à 50 % par le SDE07**, autorise Madame le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche pour la rénovation de l'éclairage public.

- **Daniel Del Vas** expose au conseil le projet d'extension du réseau en sortie de village, en partenariat avec le SDE 07 avec lequel la commune dispose d'une convention de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public.

Le Conseil municipal après avoir entendu Monsieur Del Vas et délibéré, **valide, à l'unanimité, la réalisation des travaux d'éclairage public pour un montant approximatif de 4 278.91 euros HT, subventionné à 50 % par le SDE07**, autorise Madame le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche pour la rénovation de l'éclairage public.

- **Gérard Biegel** expose au conseil le projet d'extension du réseau sur le parking de la fuste, en partenariat avec le SDE 07 avec lequel la commune dispose d'une convention de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public.

Le Conseil municipal après avoir entendu Monsieur Biegel et délibéré, **valide, à l'unanimité, la réalisation des travaux d'éclairage public pour un montant approximatif de 2 822.38 euros HT, subventionné à 50 % par le SDE07**, autorise Madame le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche pour la rénovation de l'éclairage public.

5. Sous-Loués plage Grain de sel

Madame le Maire indique qu'elle a reçu une demande d'information pour l'implantation d'une nouvelle activité (surf bike) sur la plage du Grain de Sel. Elle indique qu'un emplacement reste disponible sur le domaine, dans l'hypothèse où le conseil validerait cette occupation.

Le Conseil municipal après avoir entendu Madame le Maire et délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à procéder à un appel d'offre pour cet emplacement dans l'éventualité où le demandeur mènerait son projet à son terme.

6. Débarcadère : demande de remise gracieuse

Madame le Maire indique qu'elle a reçu une demande, de la part des représentants des loueurs de canoës, de remise gracieuse correspondant à l'augmentation du tarif redevance par l'état soit 10 000 €.

Par ailleurs, elle informe le conseil qu'elle a indiqué aux loueurs qu'en l'absence du paiement du reliquat 2014 et de la redevance 2015, elle fermerait l'accès à la plateforme à compter du 1^{er} Mai 2015, sur la base de ses prérogatives de police du Maire.

Le Conseil municipal après avoir entendu Madame le Maire et délibéré, rejette, à l'unanimité, la demande de remise gracieuse et soutien l'initiative de fermeture du site.

B/ POINTS d'INFORMATION

Madame le Maire indique que :

- les recrutements saisonniers sont pour partie effectués ou en cours. Le camping municipal a désormais un couple de gérant, l'ASVP prendra ses fonctions comme prévu en Mai, les maitres nageurs et brigades vertes en juillet.
- EHPAD : une réunion est prévue pour rencontrer les personnels en présence de Pascal Terrasse, à la fin du mois. Monsieur Rourresol, directeur de l'hôpital de Vallon Pont d'Arc a pris la relève de Monsieur Desbrun, dans l'attente de la reprise de fonction de la directrice de Bourg-Saint-Andéol. Une réunion avec l'ARS est prévue le 19 mai, pour discuter d'un projet de reconstruction.
- STEP : les travaux avançant comme prévu, la nouvelle station d'épuration devrait fonctionner pour le période estivale

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 23 h 30.